

Le faux calcul

Autor(en): **E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 26

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un traité de commerce.¹

par J. BESANÇON

PAR une belle soirée de juillet, Stanislas-Isidore Püpkoffler, de la maison Püpkoffler-Hasenschmidt et C^{ie}, fumait son narguilé, à l'ombre d'un platane verdoyant.

De temps en temps il interrompait sa douce occupation pour humer avec délices quelques gouttes de moka, dans une tasse placée à sa portée.

C'est que Stanislas-Isidore Püpkoffler arrivait d'un voyage en Turquie, où il avait puisé des notions épicuriennes sur l'art de bien vivre.

Il était en proie à ce benoît demi-sommeil qui accompagne les dernières fumées d'un bon dîner. Son âme semblait bercée en de suaves rêveries. Tout-à-coup, entres deux bouffées, il s'écria : Les voyages ! oh ! les voyages !

A propos de voyages, continua-t-il brusquement et cette fois bien réveillé, pourquoi n'en ferais-je pas encore un ?

Oui, pourquoi ?

Mais je ne veux plus rien des climats surannés de notre vieille Europe. Il me faut l'équateur, les tropiques, le lac Tschad avec ses bords marécageux, Tombouctou, la ville aux cent minarets, l'Afrique, en un mot, toutes ses splendeurs, toutes ses horreurs, toutes ses magies.

Le vieux Hasenschmidt tiendra le comptoir pendant mon absence. Il est si complaisant !

Un point cependant m'embarrasse ; Tombouctou, c'est diablement loin, et ce voyage pourrait me coûter les oreilles.

Il allait se rendormir sur cette désolante réflexion, quand il se frappa la tête en disant :

Que je suis bête ! Ce voyage ne me coûtera rien ; au contraire, il me rapportera pas mal de plaisir et d'argent.

Stanislas-Isidore Püpkoffler avait son idée.

Peu de jours après, il réunissait autour de sa table succulente tout le haut commerce de l'endroit.

— Messieurs, dit-il, quand Bacchus eut un peu allumé les convives, il existe par de là le Sahara ou Grand Désert, une ville d'une opulence et d'un commerce extraordinaires, Tombouctou ; ne serait-ce pas un excellent débouché pour nos soieries, nos rubans, nos cuirs, nos fromages, notre horlogerie, nos mousselines, qui chôment un peu, aujourd'hui que le marché du Nouveau-Monde nous est enlevé.

Tous les gros bonnets répondirent par un grognement affirmatif.

— Pour atteindre ce but, demandons à la Confédération de négocier un traité de commerce avec le sultan de Tombouctou et de lui envoyer une ambassade. Moi, Stanislas-Isidore Püpkoffler, malgré les dangers d'une telle entreprise, je m'engage à partir moi-même pour Tombouctou, afin de préparer ce débouché futur.

Les négociants ne purent comprimer un cri d'admiration.

— Oui, reprit Isidore, je conduirai moi-même l'entreprise ; demain je vais à Berne pour en parler à Dubs. Vous, Messieurs, rédigez sur l'heure une pétition aux Chambres fédérales ; qu'elle se couvre de nombreuses signatures, et nos efforts persévérants seront bientôt couronnés d'un plein succès.

La pétition fut dressée incontinent, sous la dictée de Meinherr Stanislas-Isidore Püpkoffler, et dès lors tout marcha comme sur des roulettes. Les Chambres fédérales reconnurent la haute importance du traité tombouctouate, et le Conseil fédéral nomma Isidore son ambassadeur extraordinaire à Tombouctou. Le reste de la légation se composait d'amis d'Isidore, et d'un naturaliste adjoint par les sociétés sa-

vantes de la capitale. Une jolie petite somme de cent mille francs était allouée à ces messieurs, pour frais de voyage, indemnités, écritures, etc., etc.

Trois mois après, Isidore recevait le baiser d'adieu du Conseil fédéral et s'embarquait pour Tombouctou, en promettant de donner de ses nouvelles à toutes les étapes de son long voyage. Il n'y manqua pas. En voici quelques échantillons :

Marseille, le....

Tit.

Nous sommes sur le point de nous embarquer pour Alger. Nos effets sont à bord du vapeur la *Carotte* ; les autorités de la ville et le consul suisse nous ont accablés de festins et de politesse. Je vous écrirai d'Alger.

Agréez, etc.

• Alger, le....

Tit.

Votre ambassade se trouve dans une position extrêmement fâcheuse. Pour transporter notre matériel et les présents destinés au Sultan de Tombouctou, quatre vingt-dix chameaux sont absolument indispensables. Cet achat ferait une trop grande brèche à la modique somme que vous nous avez donnée au départ. Envoyez-moi donc au plus vite une cinquantaine de mille francs. Notre départ est fixé au mois prochain. Agréez, etc.

Dès lors pendant six longs mois on n'ouït parler de rien.

Un matin Isidore, haletant, poudreux harassé, se présenta devant le Conseil fédéral en audience solennelle. Il remit au président un long traité en langue tombouctouate, déposa entre ses mains les présents du sultan, un yatagan et deux cochons noirs, accepta sans sourciller les remerciements qu'on voulut bien lui adresser, puis s'en fut chez lui prendre quelque repos.

Au mois de juillet suivant, nous le retrouvons encore sous le platane verdoyant.

Quelle excellente idée j'ai eue de mettre en avant ce traité avec Tombouctou ! dit-il en avalant son moka comme par le passé. Un voyage charmant, un pays fort curieux, puis des présents, des cadeaux ; j'ai cru que Sa Hautesse voulait nous écraser de bienfaits. En outre, j'ai très bien soigné mes petites affaires, les soieries que j'avais emportées aux frais de la Confédération se sont très bien vendues, sans compter que je suis maintenant un homme bien posé en Suisse, et que les faveurs populaires ne me feront pas défaut. Cet hiver, je donnerai au public de mon endroit un cours fort attrayant sur les mœurs tombouctouates et sur le lac Tschad. Vive Tombouctou !

Et voilà pourquoi la Confédération fit un traité avec le sultan de Tombouctou.

Avril, 1865.

A l'école. — Un instituteur avait donné comme sujet de composition : *La surdité et la cité*.

Un élève commença en ces termes :

« Si tous les hommes étaient sourds et aveugles, quel triste spectacle présenterait le monde ! »

En chemin de fer. — Une mère de famille présente au contrôleur deux billets de demi-place, pour ses deux enfants.

Le contrôleur, après les avoir examinés :

— Quel âge ont-ils donc ?

— Ils n'ont que six ans et ils sont jumeaux.

— Ah !... fait l'employé.

Puis, après un moment de réflexion :

— Et où sont-ils nés ?

La mère, étourdiement :

— Celui-ci est né à New-York et son frère à Lausanne.

LE FAUX CALCUL

L'autre jour, une joyeuse bande d'écoliers en excursion cheminaient, sous la conduite de leur instituteur, le long des rives du Talent. Soudain, la canne d'un des bambins tombe dans la rivière.

L'INSTITUTEUR. — Eh bien, mes enfants, voilà une canne qui va faire un beau voyage. Où arrivera-t-elle ?

LES ÉCOLIERS (*auxquels l'instituteur vient de décrire le cours du Talent.*) — Dans le lac de Neuchâtel !

L'INSTITUTEUR. — C'est parfait ! Et quand y arrivera-t-elle ?

Pas de réponse. L'instituteur mesure alors la vitesse de l'eau et se livre à des calculs compliqués.

L'INSTITUTEUR. — Voilà notre affaire ! La canne arrivera dans le lac de Neuchâtel demain matin à 7 h. 45.

UNE ÉCOLIÈRE (*éclatant de rire.*) — Ah ! ça non, par exemple. Jamais de la vie, m'sieu !

L'INSTITUTEUR (*gêné et craignant de s'être trompé dans son arithmétique.*) — Et pourquoi donc, mon enfant ?

L'ÉCOLIÈRE (*qui se tord.*) — Parce que, parce que...

L'INSTITUTEUR (*impatiente.*) — Parce que quoi?... Mais voyons parle !

L'ÉCOLIÈRE. — Parce que, m'sieu, la canne... la canne elle est restée accrochée à un roseau !

E.

Le mot pour le nom. — Le train des rapatriés vient d'entrer en gare. Grand va-et-vient. Un lieutenant-colonel arrive en courant et veut traverser la voie.

— Pardon, mon colonel, fait un surveillant, il est interdit de passer, c'est la consigne.

Le colonel hausse les épaules et traverse la première voie. Le surveillant l'arrête par le bras, en lui disant :

— Pardon, mon colonel, votre nom, s'il vous plaît.

L'officier réplique par.... le mot de Cambronne.

— Ah ! pardon, mon colonel, ce n'est pas votre prénom que je vous demande, c'est votre nom.

Le coup du départ. — On venait d'inaugurer le nouveau bâtiment d'école. La cérémonie avait été imposante : il y avait eu cortège, fanfare, chants et, naturellement, discours.

Au moment où la foule s'en allait, un membre de la municipalité fait :

— Mesdames et Messieurs les invités peuvent se retirer ; on va servir le vin d'honneur.

Au restaurant. — Un consommateur se plaint que les œufs à la coque qu'on vient de lui servir ont une odeur insupportable.

Le patron, appelé, se rend à l'évidence et donne l'ordre d'apporter des œufs frais. Puis faisant appeler la cuisinière, il lui dit, à part :

— Une autre fois, Sidonie, quand vous aurez des œufs aussi vieux que ça, souvenez-vous qu'ils ne peuvent être servis à la coque... Mettez-les de côté pour l'omelette.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.

¹ Facéties. — 1883. — Marius Corbaz et fils, imprimeurs-éditeurs.